

Eric Brunet
Quitter la Sécu,
c'est maintenant



● Je dois me méfier, car il paraît que je risque ma liberté et mon PEA : inciter à quitter la Sécurité sociale est passible d'une amende de 15 000 euros, et d'une peine de prison de six mois ! N'empêche : environ 10 000 Français ont fait le choix de déchirer leur carte Vitale. Et comment dire... je les comprends un peu.

Petit retour en arrière : le 17 juillet 2001, les députés français ont voté la fin du monopole de la sécu, validant ainsi une ordonnance du Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin. Question : pourquoi, un Premier ministre de gauche a libéralisé la protection sociale française voici douze ans ? Réponse : parce que, depuis des années, la France retardait la transposition dans son droit national de deux directives européennes de 1992 sur la mise en concurrence de la protection sociale. La Cour de Justice européenne avait même condamné Paris à de

Entre 8 000 et 12 000 Français vivaient sans la sécu : indépendants, commerçants, artisans, médecins...

lourdes pénalités en 1999, et elle menaçait Jospin de nouvelles poursuites.

Depuis, c'est le black-out : Chirac, Sarkozy et Hollande, très réticents, ont refusé d'appliquer ces textes... Pire, sur le site de la sécu, on peut lire des articles du style : « Depuis un certain temps, les voix s'élèvent pour soutenir que des textes européens imposeraient la fin de monopole français de la Sécurité sociale [...]. Ces fausses informations exposent des personnes de bonne foi à des sanctions financières et pénales. »

C'était sans compter sur l'âme rebelle d'iconoclastes épris de liberté. Depuis quelques années, ils ont affronté la sécu, sans craindre les procédures contradictoires et contentieuses, sans redouter les intimidations et l'esbroufe d'Etat. Faisant fi des menaces, ils se sont affiliés à des régimes étrangers, publics ou privés. Certes, désormais, ils doivent faire l'avance de leurs frais de santé. Mais c'est le prix de la liberté de choix.

Aujourd'hui donc, entre 8 000 et 12 000 Français vivraient de leur propre chef sans la sécu. Il s'agit, pour la plupart, de Français dont les cotisations sociales ne sont pas plafonnées : indépendants, buralistes, commerçants, artisans, médecins. Ils payaient plus de 1 000 euros par mois de couverture maladie, d'Urssaf, de CSG de CRDS, et voient leurs cotisations passer à 300 euros pour une couverture identique.

Après plusieurs années d'expérience, ils font le constat que le taux de remboursement des médicaments en France est un des plus bas d'Europe : 54%, contre 65% en Italie, 71% en Suède et 90% en Angleterre... Peu nombreux, ils échangent leurs expériences. La « sécu belge » rembourse mieux, la sécu allemande est plus rapide, la compagnie d'assurance britannique Amariz, propose un contrat annuel à 2 000 euros, pour des prestations identiques à celles de notre sécu. Depuis peu, certains salariés ont aussi fait le choix de demander à leur employeur de quitter la sécu, malgré la difficulté administrative que cela implique.

Ce sont des têtes brûlées, mais pas des fous. Grâce à eux, le monopole de la sécurité sociale appartiendra vraiment au passé. Grâce à eux, les Français auront bientôt le choix, comme la plupart des grands peuples d'Europe.